Ecrit par Echo du Mardi le 1 juillet 2021

Les déchets plastiques qui polluent nos rivières



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 1 juillet 2021

Étant donné qu'environ 80 % des déchets plastiques qui finissent leur course dans l'océan y sont transportés par les cours d'eau, de nombreux experts estiment que concentrer les actions au niveau des fleuves et des rivières est l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre la pollution marine.

Un rapport publié par EarthWatch Europe a révélé que plus de 37 % des déchets retrouvés dans les cours d'eau européens sont des déchets plastiques directement liés à des produits de consommation courante. Parmi ces déchets plastiques, les plus répandus sont les bouteilles en plastique (14 %) et les emballages alimentaires (12 %), qui représentent ensemble plus du quart des plastiques collectés. On retrouve ensuite les mégots de cigarette (9 %), puis les boîtes alimentaires à emporter, les cotons-tiges et les gobelets.

En 2019, le Parlement européen avait validé l'interdiction des plastiques jetables, comme les pailles, couverts et cotons-tiges, à compter de l'année 2021. En France, l'interdiction a pris effet le 1er janvier et cette dernière sera totale à partir du 1er juillet, puisque les stocks commandés avant 2021 pouvaient encore être écoulés jusqu'à cette date. La législation validée par le Parlement européen a par ailleurs fixé pour les pays membres un objectif de collecte de 90 % des bouteilles en plastique d'ici 2029.

De Tristan Gaudiaut pour Statista